



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2023/11

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,  
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),  
Vu le Code de la Route,  
Considérant la demande en date du 05 janvier 2023 de la société SOLUTIONS30 sise 15 traverse des Brucs, à – 06560 - VALBONNE, représentée par KARROUCHI Mohamed et agissant pour le compte d'ORANGE,

### ARRÊTE

**Article 1 :**

L'entreprise SOLUTIONS30 effectuera des travaux de remplacement de cadre + tampon au n°25 place Mazel, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

**Article 2 :**

La présente permission de voirie est valable du lundi 23 janvier au mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 inclus.

**Article 3 :**

Les éventuelles conséquences sur la circulation seront dûment indiquées par une signalisation adéquate.

**Article 4 :**

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise SOLUTIONS30 qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 6 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 05 janvier 2023.

**Le Maire,**  
**Fernand BRUN**

